

COMMUNIQUE DE PRESSE

#Chiffre

Lyon, 21 janvier 2021

Le chiffre : 86,1 millions d'euros investis par l'agence de l'eau en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les projets en faveur de l'eau

En 2020, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a financé **714 projets** portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle s'est fortement mobilisée pour soutenir les investissements en faveur de l'eau et de la biodiversité, freinés par la crise sanitaire. Son appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », a déjà permis d'engager 89,3 millions d'euros dans les territoires de Rhône-Méditerranée et de Corse, soit près de la moitié de l'enveloppe de 180 M€ prévue pour cette accélération de la transition écologique.

Les chiffres clés en 2020 en Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **51 % des aides (43,5 M€)** sont attribués aux opérations d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable, portées par les collectivités, avec :
 - **26,4 M€ pour l'eau potable**, dont 22,5 M€ concernent des travaux sur les réseaux visant à sécuriser l'approvisionnement en eau ou à rénover les infrastructures,
 - **17,1 M€ pour réduire les rejets d'eaux usées**, dont 11 M€ pour améliorer leur collecte et réduire les pollutions par temps de pluie (5,2 M€, dont 1,8 M€ pour déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement et les infiltrer) et 6,1 M€ pour les traiter, dont 3 M€ consacrés à la gestion des boues d'épuration (2,1 M€ pour leur valorisation en biogaz sur la station d'Avignon et 0,9 M€ pour leur hygiénisation préalable à tout épandage, en conséquence de la crise sanitaire).
- **18 % des aides (15,4 M€)** visent une meilleure gestion quantitative de la ressource en eau, dont 11,3 M€ pour réduire les prélèvements en réparant les fuites sur les réseaux d'eau potable (7,1 M€) ou en modernisant les systèmes d'irrigation agricole (4,2 M€), et 2,8 M€ pour substituer à des prélèvements dans des ressources déficitaires des prélèvements dans des ressources moins tendues.
- **15 % des aides (12,8 M€)** bénéficient aux milieux aquatiques, notamment pour restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (6,3 M€), préserver les zones humides (1,8 M€), animer les actions à conduire (3,1 M€), et soutenir la reconquête de la biodiversité dans le cadre de l'appel à projets lancé en 2020 (0,5 M€).



- Enfin, **près de 9 % des aides (7,6 M€)** contribuent à la **réduction des pollutions d'origine agricole**, dont la quasi-totalité (7,1 M€) attribuée à l'agence de services et de paiement (ASP), en cofinancement du Fond européen agricole pour le développement rural (FEADER), pour le versement d'aides aux agriculteurs qui se convertissent à l'agriculture biologique sur des territoires prioritaires pour la restauration de la qualité de l'eau (pesticides et aires d'alimentation de captages d'eau potable).

Parmi ces projets, des opérations remarquables au 4^{ème} trimestre 2020

VAR Suppression de fuites sur le réseau d'eau potable de la ville d'Hyères (presqu'île de Giens)

La société **SUEZ Eau France**, délégataire du service public d'eau potable de la ville d'Hyères, va supprimer la conduite d'approvisionnement de la presqu'île de Giens située sous la route dite du sel, siège de nombreuses fuites et impossible à réparer car localisée sur un site classé (dune de sable d'intérêts faunistique et floristique). Elle la remplace par une nouvelle canalisation de près de 4,7 kilomètres sous la route de Giens. Ce projet, échelonné sur 2 ans, devrait permettre d'économiser 193 000 m³ par an sur le bassin du Gapeau et celui de l'Issole-Caramy (retenue de Carcès) qui approvisionnent en eau la ville. Ces 2 bassins versants sont déficitaires en eau et sont dotés d'un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) qui définit les actions d'économies d'eau à mettre en œuvre pour retrouver l'équilibre. Au titre de l'appel à projets « Rebond Eau Biodiversité Climat 2020-2021 », l'agence de l'eau attribue à la société Suez **une aide de 2,2 millions d'euros, qui réduit la répercussion du coût de ces travaux sur le prix de l'eau.**

HAUTES-ALPES Réduction des prélèvements d'eau dans la Séveraissette pour l'irrigation des secteurs de la Motte-en-Champsaur, Saint-Eusèbe, les Costes et Chauffayer

L'Association Syndicale Autorisée (ASA) du canal de la Motte Aubessagne porte un projet global dont l'objectif est la réduction des prélèvements réalisés par quatre structures collectives d'irrigation (ASL du grand canal de la Motte, ASL du canal de Sainte-Eusèbe, ASL du canal de Villard Saint-Pierre et ASA du canal de la Motte Aubessagne) dans la rivière Séveraissette, affluent en rive droite du Drac amont et classée comme déficitaire. Les travaux consistent à regrouper trois prises d'eau en une seule, en modernisant des infrastructures depuis la prise d'eau jusqu'aux parcelles irriguées et en réalisant la conversion d'une partie de l'irrigation gravitaire en réseaux basse pression, pour approvisionner des jardins en zones urbanisées, ainsi qu'en réseaux sous pression pour irriguer par aspersion des terres agricoles. Les économies escomptées sur les prélèvements dans la Séveraissette s'élèvent à 182 l/s (1,5 million de m³ d'eau par an) et dépassent les objectifs réglementaires de réduction des volumes prélevables sur la Séveraissette, établis entre 50 et 100 l/s. Pour ces travaux, qui s'inscrivent dans le Programme de développement rural PACA, l'agence de l'eau octroie à l'ASA **une aide de 2 millions d'euros.**

BOUCHES-DU-RHÔNE Réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement dans le centre historique d'Arles

La communauté d'agglomération **Arles Crau Camargue Montagnette (ACCM)** engage des travaux de réhabilitation de réseaux dans le centre historique de la ville d'Arles. Concernant l'assainissement, elle renouvelle 500 mètres de canalisations en amiante-ciment très dégradées au cœur du quartier des arènes, et crée un nouveau collecteur d'eaux usées sur 240 mètres, pour supprimer des rejets directs non traités au Rhône. Concernant l'eau potable, elle remplace 740 mètres de conduites anciennes et fuyardes sur dix rues du centre -ancien. L'économie d'eau estimée sur la nappe de la Crau, une ressource stratégique pour l'eau potable, est estimée à 5 200 m³ par an. ACCM reçoit de l'agence de l'eau **une aide de 693 000 euros** (364 000 euros pour l'assainissement et 329 000 euros pour l'eau potable).

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE Réduction des prélèvements d'eau pour l'irrigation dans la vallée du Jabron

La Société du Canal de Provence va alimenter en eau les secteurs irrigués sur les communes de Noyers, Bevons, Valbelle et Sisteron, soit 120 hectares, à partir de son réseau du Thor, qui prélève dans la Durance. Cet approvisionnement se substituera à celui existant à partir du Jabron (affluent de la Durance en aval de Sisteron), ressource déficitaire, pour lequel une réduction significative des prélèvements est attendue pour soulager le cours d'eau et éviter l'apparition d'assecs en périodes de forts besoins en eau. Le projet prévoit

la création d'un réservoir de 2 000 m³ raccordé à la station de pompage du Thor et la pose de 12 kilomètres de canalisations et branchements particuliers. Cette opération, inscrite au programme de développement rural PACA, permet de supprimer un prélèvement d'eau dans le Jabron d'environ 240 000 m³ par an et contribue aux objectifs de réduction des débits prévus dans le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) du Jabron. L'agence de l'eau attribue **une subvention de 679 995 € à la SCP.**

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini - 06 33 03 76 24 - valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens - Laurence Nicolas - 06 64 50 59 50 - laurence@plus2sens.com

- Stéphanie Bonnamour - 06 60 58 45 45 - stephanie@plus2sens.com